

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **premier jour de mai 2006**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré  
Monsieur Martin Sévégné  
Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur André Bergeron  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**06-05-096**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition le conseiller Martin Sévégné, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 3 avril et du 24 avril 2006.

ADOPTÉE

**Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – Commission scolaire des Bois-Francis** – Déposé.

**06-05-097**

**Ratification des chèques, des dépôts-salaires et du temps supplémentaire**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts-salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration :**

- En date du 5 avril 2006	
- nos 6CH000517 à 6CH000525	2 546.61 \$
- En date du 12 avril 2006	
- nos 6CH000526 & 6CH000527	4 015.00 \$
- En date du 5 avril 2006	
- no 6CH000525	annulé
- En date du 18 avril 2006	
- nos 6CH000528 à 6CH000537	25 436.51 \$
- En date du 21 avril 2006	
- nos 6CH000538 & 6CH000539	14 936.14 \$

- En date du 25 avril 2006  
- nos 6CH000540 & 6CH000541 1 075.23 \$

- En date du 26 avril 2006  
- nos 6CH000542 à 6CH000548 18 760.18 \$

dépôts salaires des périodes 200614 à 200617  
- temps supplémentaire des périodes 200614 à 200617

ADOPTÉE

**06-05-098**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds administration :**

- En date du 1<sup>er</sup> mai 2006  
- nos 6CH000549 à 6CH000652 166 002.08 \$

- En date du 1<sup>er</sup> mai 2006  
- nos 6CH000653 à 6CH000663 35 991.00 \$

**Fonds immobilisation :**

- En date du 1<sup>er</sup> mai 2006  
- nos 6CH200007 10 927.38 \$

ADOPTÉE

**06-05-099**

**Règlement no 2006-108 augmentant le fonds de roulement**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2006-108 augmentant le fonds de roulement.

ADOPTÉE

**Dépôt d'états financiers d'organisme**

Le greffier indique le nom de l'organisme qui a déposé son état financier : Ambulance Saint-Jean – Déposé.

**06-05-100**

**Horaire d'été des bureaux**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le changement des heures d'ouverture du bureau de la Ville de Princeville au cours de la période estivale à compter du 28 mai jusqu'au 2 septembre 2006 selon l'horaire suivant :

du lundi au jeudi : de 8 h à 12 h  
de 13h30 à 16h30  
le vendredi : de 8 h à 12h30

QU'un avis public soit diffusé pour informer la population des changements apportés à l'ouverture des heures de bureau de la Ville de Princeville durant la période estivale.

ADOPTÉE

**06-05-101**

**Engagement d'un étudiant au service des Travaux publics**

ATTENDU QUE le service de voirie engage durant la saison estivale des étudiants pour accomplir le travail de voirie nécessaire au bon fonctionnement de la ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'engagement de Monsieur William Guérard étudiant pour effectuer des travaux d'entretien de pelouse et de voirie;

QUE William Guérard soit engagé du 15 mai au 26 août 2006 selon les conditions d'embauche prévues à la convention collective actuelle.

ADOPTÉE

**06-05-102**

**Confirmation de postes – Journalier (voirie) et responsable de l'entretien (loisirs)**

ATTENDU QUE les postes de journalier (voirie) et responsable de l'entretien (loisirs) ont été comblés à l'interne;

ATTENDU QUE la période de trente (30) jours d'entraînement prévue à la convention collective de travail est terminée;

ATTENDU QUE le délai pour revenir à leurs anciennes fonctions est terminé pour ses deux employés;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de confirmer M. Gaston Lavigne dans son poste de journalier au service des travaux publics et M. Jocelyn Sévigny dans son poste de responsable de l'entretien au service des Loisirs.

ADOPTÉE

**06-05-103**

**Programme Vélo-Sécur – Autorisation de signatures**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire conclure une entente avec le Groupe Vélo-Sécur de Charlesbourg pour reconduire pour une deuxième année une patrouille cycliste visant à sensibiliser les cyclistes à la sécurité à vélo, à réduire les incivilités dans les parcs et les espaces publics et à sensibiliser la population à diverses problématiques identifiées;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a l'intention de partager les services et les coûts de cette ressource avec la Ville de Plessisville et, à cet effet de signer une entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Claude Côté et unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier de la Ville de Princeville à signer une entente avec le Groupe Vélo-Sécur pour la mise en place d'une équipe de patrouilleurs à bicyclettes sur le territoire de la Ville de Princeville, et ce, entre le 15 avril au 15 novembre 2006;

Il est également résolu d'autoriser le maire et le greffier de la Ville de Princeville à signer l'entente à intervenir avec la Ville de Plessisville pour le partage des services de Vélo-Sécur sur les deux territoires.

ADOPTÉE

**06-05-104**      **Abandon de la ligne Info-Délit**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Princeville désire cesser les opérations de la ligne Info-Délit parce qu'elle n'est pas utilisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville procède au retrait de la ligne Info-Délit sur le territoire de la Ville de Princeville dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

**06-05-105**      **Achat de chlorure de calcium liquide**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions transmis par Monsieur Jocelyn Gagné de l'Union des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de la fourniture de chlorure de calcium liquide au plus bas soumissionnaire conforme soit à Somavrac (C.C.) inc. au prix de 0,251 \$/litre taxes non incluses pour une quantité d'environ 35,000 litres.

ADOPTÉE

**06-05-106**      **Achat de quatre lampadaires pour la rue Fréchette**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire installer de nouveaux lampadaires dans la nouvelle partie de la rue Fréchette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de quatre nouveaux lampadaires à installer dans la nouvelle partie de la rue Fréchette au coût total de 15, 307.08 \$ taxes incluses.

QU'une affectation du surplus réservé aux fins domiciliaires de la nouvelle ville de Princeville soit appropriée pour défrayer le présent déboursé.

ADOPTÉE

**06-05-107**      **Traverse pour un branchement d'aqueduc – demande au Ministère des Transports**

ATTENDU la Ville de Princeville doit effectuer un nouveau branchement d'aqueduc de l'usine Olymel pour desservir le système de gicleurs automatiques;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit effectuer des travaux dans l'emprise de la rue sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu de produire une demande de permission de voirie auprès du Ministère des Transports du Québec et d'engager la Ville de Princeville à garantir la bonne exécution des travaux d'aqueduc prévus pour une période d'un an, incluant un cycle de gel et de dégel;

QUE la personne responsable chargée d'effectuer l'exécution desdits travaux est Monsieur Bruno Vigneault, Directeur des Travaux publics.

ADOPTÉE

06-05-108

**Politique de participation pour prolongement de réseaux existants**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire instaurer une politique s'adressant aux demandeurs de prolongement de réseaux d'aqueduc, d'égouts ou de voirie ou toute autre intervention demandant une étude par des ingénieurs;

ATTENDU QUE des études d'ingénieurs sont requises pour s'assurer la conformité aux normes environnementales et pour prévoir les équipements répondant à la demande;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adopte une politique de participation des demandeurs de prolongement de réseaux de services ou d'une autre intervention nécessitant une étude d'ingénieurs soit :

- 1° Toute demande de prolongement de réseau ou autre présentée au conseil municipal doit obligatoirement faire l'objet d'une étude d'ingénieurs.
- 2° Cette étude d'ingénieurs est défrayée entièrement par les demandeurs. Un dépôt de 1 000 \$ est requis des demandeurs pour que le conseil municipal accepte de commander l'étude.  
  
Si les travaux requis par l'étude sont acceptés et réalisés, les demandeurs sont remboursés ou crédités, selon les cas.
- 3° Une convention entre les demandeurs et la Ville doit préalablement être signée à cet effet.

ADOPTÉE

06-05-109

**Soumissions pour un agrandissement au Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnrière**

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions déposé par le greffier;

ATTENDU l'analyse et la recommandation de l'architecte Monique Brunet;

ATTENDU QUE l'option pour la construction d'une chambre pour les arbitres n'est pas retenue;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour l'agrandissement de l'aréna par la construction d'un garage pour la resurfaceuse au plus bas soumissionnaire conforme soit SG Construction pour un coût de 91 725.00 \$, taxes incluses;

QUE le financement de cette dépense se fait à même le fonds de roulement pour un montant de 79 700 \$;

QUE le remboursement au fonds de roulement s'effectuera en trois versements annuels égaux;

QUE le maire et le greffier sont autorisés à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

**06-05-110**      **Avis de motion –Règlement modifiant le règlement 2003-65 concernant les tarifs pour les camps de jour**

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Carré, qu'à une prochaine séance, soit régulière, spéciale ou ajournée sera adopté un règlement modifiant le règlement 2003-65 concernant les tarifs pour les camps de jour.

**06-05-111**      **Subvention Ambulance Saint-Jean**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville accorde à l'organisme Ambulance St-Jean, une subvention de 1 500\$ pour les services de premiers soins qu'il dispense lors d'événements organisés sur le territoire.

ADOPTÉE

**06-05-112**      **APCHQ – Région des Bois-Francis**

ATTENDU QUE ce conseil désire assister au Tournoi de golf annuel organisé par l'Association provinciale des constructeurs d'Habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'autoriser les membres du conseil à participer au Tournoi de golf annuel de l'Association Provinciale des Constructeurs d'Habitation du Québec au coût total de 400 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

**06-05-113**      **Jeunes Ruraux de l'Érable**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'organisation des Jeunes Ruraux de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville accepte de publier une annonce au montant de 60 \$ dans le bottin de l'organisation des Jeunes Ruraux de l'Érable pour leur souhaiter bon succès.

ADOPTÉE

**06-05-114**      **Fondations du CLSC-CHSLD de l'Érable**

ATTENDU QUE la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable organise une activité de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil municipal de

la Ville de Princeville soit autorisé à participer au Tournoi de golf de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable au montant de 75 \$ / joueurs en guise d'appui à la Fondation pour l'amélioration des soins de santé de la région.

ADOPTÉE

**Handicap Action Autonomie** – Refusée - Classée

**Échange linguistique et culturel SÉVEC 2006** – Classée

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

06-05-115

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juaire, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière